

Le 2 mars 2015.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 2 mars 2015, à 19h45, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Lise Nolette, Nancy Delisle, conseillères  
Messieurs Pascal Paquette, Guy Hudon, Jean-Luc Lavigne, conseillers  
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame France Mc Sween

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Mme France Mc Sween ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

Les élus ayant tous reçu une copie du dernier procès-verbal préalablement à la tenue de la présente, on en dispense la lecture et on passe à son adoption.

Nous avons reçu :	taxes	17 798,04 \$	vente citerne	7 000,00
	Retour TPS	17 505,96	salle	60,00
	Retour TVQ	21 868,41	amende	80,00
	Internet	1 301,00	coll. sélec.	827,56
	Mutation	633,23	remb. fact.	158,59
	Infrac. SPAA	149,00		

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense et le paiement des factures suivantes, à partir de la liste déposée par la secrétaire :

Rémunération des élus	1 <sup>er</sup> versement	6 052,28 \$
Financière Banque Nationale	emprunt aqueduc 1 <sup>er</sup> vers. 13 mars	16 575,35
Auclair, Drolet	arpage divers	2 012,06
Coop. Ham-Nord	poignée de porte salle de bain	34,12
....	barrure bâtiment loisir	15,49
Buropro Citation	papeterie kiosque	36,33
....	affiche information terrain jeux	57,20
....	papeterie comité dév. (repayé)	158,59
....	cartes cadeau œuvre d'art (repayé)	280,00
....	cartouche d'encre bureau	173,30
Postes Canada	100 timbres	97,73
....	circulaire	28,79
Pro du CB	nov. 2014 à nov. 2015	862,31
Coop. Bois-Francs	réparation tracteur	171,29
René Poisson Inc.		25,52
Les Services EXP	urbaniste	1 839,60
Rogers		60,54
Monty Sylvestre	avocat	153,78
Coop. Bois-Francs	garage	933,22
....	caserne	150,35
....	diesel	3 679,49
Combeq	cotisation	373,67
Charest Auto	rép. camion	356,98
Laboratoires d'analyses SM		179,36
Christiane Leblanc		1 770,36
Receveur Général Canada		992,45
Mario St-Cyr	all. dép.	300,00
....	loc. mach. fév.	500,00
Gilles Leblanc	c.c. fév.	100,00

Régie inter sanitaire des Hameaux		1 968,33
Télébec	usine	185,44
Sogetel	c.c.	69,83
....	bureau	132,92
....	internet	557,63
RC Novation	fact. et surveillance fév.	465,65
....	recherche + reprogrammation alarme c.c. + usine	241,45
Pêche Nicolet	subvention	2 000,00
Petite caisse	poste	17,85
Excavation Marquis Tardif	réparation camion	238,58
....	changement d'huile camion	405,29
Bell Mobilité	pagette usine	55,19
Normand Paquette	réparation porte terrain jeux	27,00
SAAQ	licence camion d'hiver	2 490,29
Journal La Nouvelle	dernière annonce schéma urbanisme	988,59
Christiane Leblanc	nouvelles clés	29,45
Geneviève Boutin	activité art 30 mars	60,00
Hydro Québec	éclairage public	183,58
Gesterra	récupération janvier	201,03
Mario St-Cyr	achat d'outils	89,05
Hydro Québec	garage	163,55
....	c.c.	1 457,71
....	terrain jeux	627,17
....	caserne	46,00
....	terrain rue Principale	25,51
....	usine	677,98
Pierre Gauthier	km	9,90
Remb. loisirs Victo	2 inscription	677,41
Aide souffleur		78,75
	Total	52 141,29 \$

Salaires des employés : 5 959,82 \$

Dans la salle nous avons une question sur le règlement d'urbanisme amendé.

Egalement sur la survie de l'église paroissiale, qui dépend de la volonté des responsables et des paroissiens de moins en moins nombreux.

#### **01-03-15 DÉPROGRAMMATION PRO DU CB**

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer 250 \$ pour la déprogrammation des CB du service incendie, de même qu'un montant de 862 \$ représentant la facture de nov. 2014 à nov. 2015 au Pro du CB, à même les surplus, considérant que l'abonnement a été résilié trop tard pour pouvoir annuler la facture.

#### **Règlement numéro 364, décrétant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux, pour l'année 2015.**

ATTENDU qu'il y a lieu d'amender le règlement numéro 354, adopté le 3 février 2014.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par Mme Johanne Allard le 12 janvier 2015, en même temps qu'un projet de règlement.

ATTENDU qu'un avis public de la présentation du présent règlement a été donné au moins vingt-et-un (21) jours avant l'adoption dudit règlement.

ATTENDU que le règlement propose un traitement (rémunération + allocation de dépenses) pour le maire de 9 683,10 \$ et de 2 421,00 \$ pour chacun des conseillers en 2015.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne

Secondé par M. Guy Hudon

Et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 364 soit adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

#### ARTICLE 1

Pour l'année 2015, la rémunération du maire sera de 6 455,40 \$ et celle de chacun des conseillers de 1 614,00 \$.

#### ARTICLE 2

Une allocation de dépenses de 3 227,70 \$ sera versée au maire et de 807,00 \$ à chacun des conseillers.

#### ARTICLE 3

Le règlement prévoit que la rémunération du maire et de chacun des conseillers sera révisée annuellement au début de l'exercice financier.

#### ARTICLE 4

La rémunération et l'allocation de dépenses décrétées selon ce règlement seront versées à tous les 3 mois, soit en mars, juin, septembre et décembre, lors de la séance du conseil.

#### ARTICLE 5

Chaque membre du conseil peut recevoir un remboursement des dépenses réellement encourues pour le compte de la municipalité, avec l'autorisation préalable du conseil et sur présentation de pièces justificatives, sauf pour les déplacements avec leur véhicule personnel dont la course est inférieure à 100 km.

#### ARTICLE 6

Le maire n'est pas tenu d'obtenir l'autorisation mentionnée à l'article 5, pourvu que la dépense s'insère dans l'exercice de ses fonctions.

#### ARTICLE 7

L'indemnité autorisée pour l'utilisation du véhicule automobile de l'élu est de 0,45 \$/km.

#### ARTICLE 8

La municipalité remboursera les frais de repas et/ou gîte selon les coûts réels. Toutefois, les sommes maximales admissibles pour les frais de repas y compris taxes et pourboires sont les suivants :

- |    |          |          |
|----|----------|----------|
| a) | déjeuner | 10,00 \$ |
| b) | dîner    | 15,00 \$ |
| c) | souper   | 15,00 \$ |

#### ARTICLE 9

Le présent règlement est rétroactif au 1er janvier de l'année en cours.

#### ARTICLE 10

Le présent règlement abroge tout règlement antérieur.

#### ARTICLE 11

Le présent règlement entrera en vigueur dès sa publication.

Adopté après lecture faite ce 2 mars 2015.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1  
directrice générale et secrétaire trésorière

Madame France Mc Sween fait la lecture de la lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Monsieur Pierre Moreau, datée du 17 février 2015, à l'effet que notre projet de construction d'un garage municipal/caserne ainsi qu'un abri à sable est admissible à une aide financière de 728 906 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 971 874 \$ dans le cadre du sous-volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités. Nous attendons le protocole d'entente et nous faisons parvenir au ministère notre règlement d'emprunt ainsi que tous les documents complémentaires cette semaine, afin qu'il soit accepté **avant** de donner le contrat au soumissionnaire retenu pour la construction.

**Règlement numéro 359 décrétant une dépense de 971 874 \$ et un emprunt de 971 874 \$ concernant la construction d'un garage-caserne ainsi que d'un abri à sable.**

ATTENDU que la Municipalité juge opportun de décréter la construction d'un garage-caserne ainsi qu'un abri à sable, afin de concentrer les services publics concernant l'incendie et la voirie municipale au même endroit;

ATTENDU que le coût des travaux s'élève à la somme de 971 874 \$, incluant les imprévus, les honoraires professionnels, les frais de financement et les taxes nettes;

ATTENDU que notre projet a été jugé admissible à une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire au montant de 728 906 \$, provenant du Programme d'infrastructures Québec-Municipalité, sous-volet 5.1, représentant un taux d'aide évalué à 75% des dépenses admissibles;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 971 874 \$ dans l'attente du versement de la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire sur une période de 20 ans;

ATTENDU la confirmation d'une subvention de 728 906 \$ provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire datée du 17 février 2015 afin de permettre la construction d'un garage-caserne et d'un abri à sable;

ATTENDU que la subvention est versée sur une période de 20 ans;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 971 874 \$;

ATTENDU que l'article 1093.1 du *Code municipal du Québec* prévoit qu'une municipalité qui effectue des dépenses à l'égard de tout ou partie desquelles le versement d'une subvention est assuré par le gouvernement ou l'un de ses ministères ou organismes peut, par règlement qui ne requiert que l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, décréter un emprunt dont le montant n'excède pas le montant de la subvention et dont le terme correspond à la période fixée pour le versement de la subvention.

ATTENDU qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 mars 2014;

Il est proposé par Mme Lise Nolette  
Appuyé par M. Jean-Luc Lavigne  
Et résolu à l'unanimité que :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à procéder aux travaux de construction d'un garage-caserne et d'un abri à sable, tel que plus amplement décrit dans un document préparé par l'architecte André Bourassa de la firme Bourassa Maillé de Victoriaville en date du 12 juin 2013, joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe «A».

### ARTICLE 3

Aux fins du présent règlement, le conseil est autorisé à dépenser jusqu'à concurrence d'une somme de 971 874 \$, incluant les imprévus, les honoraires professionnels, les frais de financement et les taxes nettes. Le détail des dépenses étant plus amplement décrit à l'annexe «B».

### ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 971 874 \$ sur une période 20 ans.

### ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

### ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

### ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention. Le conseil affecte à la dépense la subvention provenant du Programme d'infrastructures Québec-Municipalité, sous-volet 5.1 accordée par le ministre Pierre Moreau en date du 17 février 2015.

### ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté après lecture faite à Notre-Dame-de-Ham, ce 2 mars 2015.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1  
Directrice générale et sec. très.

### **02-03-15 TAXES MUNICIPALES COOP DE SOLIDARITÉ**

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham n'exigera pas le paiement des taxes municipales 2015 de la Coop, à titre de soutien à l'entreprise (article 91 (2) et 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*).

### **03-03-15 PROJET MÉDIATION CULTURELLE AVEC LA MRC**

Attendu la présentation d'un projet présenté par la MRC d'Arthabaska, la ville de Victoriaville et le ministère de la Culture et des Communications du Québec ;

Attendu la planification de 3 projets de création avec les citoyens dans 3 municipalités de la MRC ;

Attendu que notre municipalité a été identifiée comme étant intéressante pour participer à ce projet ;

Attendu que les coûts de ce projet seront assumés à même le budget de cette entente ;

Attendu que ce projet consiste à faire participer les citoyens et les municipalités au processus créatif et à la réalisation d'une œuvre artistique, avec l'appui d'artistes de la MRC ;

Attendu que le thème principal retenu est «*Être ici c'est...*» ;

Attendu que l'œuvre créée sera symbolique de l'identité commune qu'ont les gens envers leur municipalité ;

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham adhère à ce projet ; une première rencontre aura lieu le 30 mars et un budget de 60 \$ y est réservé.

#### **04-03-15 RAPPORT REVENUS ET DÉPENSES JANVIER FÉVRIER 2015**

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport des revenus et dépenses de janvier et février 2015, préparé par la secrétaire.

Semaine des bénévoles, 12 au 18 avril, participation des différents comités de la municipalité.

La Fondation des maladies du cœur nous fournira un défibrillateur gratuitement, incluant la formation pour une dizaine de personnes. A suivre quand on l'aura reçu.

Gestion de l'amiante dans les bâtiments municipaux : à part le centre communautaire qui a été vérifié et qui n'en contient pas, les autres bâtiments étant plus récents, on remplira la feuille pour la CSST pour garder au dossier.

Information sur la CRÉ qui est en processus de fermeture d'ici le 31 mars 2016.

On donnera l'information à l'évaluateur de la MRC concernant certains bâtiments qui ne sont pas évalués sur le territoire de la municipalité, vu leur prochaine visite pour le rôle d'évaluation 2016-2017-2018.

Abat-poussière : on prendra des renseignements pour faire un épandage mieux approprié ce printemps, on demandera une quantité plus grande avec 2 ou 3 voyages de camion. Retour en avril.

Invitation Les Rendez-vous des générations, jeudi 19 mars à 18h30 à Victoriaville.

Le comité de développement de la municipalité a reçu une aide financière au montant de 1 000 \$, dans le cadre du Fonds culturel arthabaskien pour le projet *Circuit d'histoire*.

Le comité récréatif N.D.H. a reçu une aide financière au montant de 1 000 \$, dans le cadre du Fonds culturel arthabaskien pour le projet *Jardin d'Art*.

Participation Trio Desjardins, lettre de la Coop de Solidarité : la municipalité a décidé de ne pas participer cette année.

Lettre de remerciement pour consentement à l'installation d'un conteneur de récupération de vêtements du Centre d'entraide Contact de Warwick.

Normes pour l'arrêt de la chloration de l'eau potable : divers renseignements sont à fournir au ministère, suite dans les prochains mois.

Invitation de la MRC à participer à une partie de hockey contre des membres de la SQ : dimanche 17 mai à 9 heures à Victoriaville, confirmez votre participation à Julie Dufresne à la MRC.

Étude rivière Nicolet : rapport préliminaire à venir, et nouveau règlement de taxation à cet effet adopté à la MRC en février.

Répartition de la dette à long terme pour les municipalités participantes à la Régie inter sanitaire des Hameaux.

Installation d'un séparateur d'hydrocarbures pour le garage/caserne : suivi avec l'ingénieur et notre architecte.

**05-03-15 DEMANDE PERMIS DE BOISSON**

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Mme Christiane Leblanc à faire la demande d'un permis de boisson pour une activité de contes le 13 mars 2015 au centre communautaire.

**06-03-15 APPUI PRÉSENTATION PROJET AÎNÉS**

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la présentation du projet «Aînés en action» du programme Nouveaux Horizons, et l'octroi d'une subvention au montant de 9 200 \$ pour l'achat de chaise et d'accessoires de cuisine ; la municipalité pourra peut-être participer pour l'achat de tables, sous réserve du budget.

**07-03-15 CONTRAT D'ANIMATION ACTIVITÉS BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Mme Geneviève Boutin à signer un contrat d'animation conjointement avec la MRC et la bibliothèque, pour une activité le mardi 7 juillet 2015, et le paiement des frais de déplacement de l'animateur au montant de 25,20 \$.

**08-03-15 INSCRIPTION RENDEZ-VOUS LOISIRS RURAL**

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription des chargées de projet au 3<sup>e</sup> Rendez-vous québécois du loisir rural, les 7 et 8 mai 2015 à Contrecoeur, au coût de 157,50 \$.

Demande de commandite Maison des jeunes de Ham-Nord : la municipalité ne désire pas y participer pour cette année.

**09-03-15 INTÉGRATION RÉGIE INTER SANITAIRE DES HAMEAUX**

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham accepte que la municipalité de Dudswell devienne membre de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux dont nous sommes déjà membres.

**10-03-15 INTÉGRATION RÉGIE INTER SANITAIRE DES HAMEAUX**

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham accepte que la municipalité de Wotton devienne membre de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux dont nous sommes déjà membres.

**11-03-15 CANDIDATURE PRIX JEUNESSE MRC ARTHABASKA**

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la candidature de Maxime St-Cyr au Prix jeunesse de la MRC d'Arthabaska, pour son travail bénévole auprès des jeunes.

**12-03-15 AIDE FINANCIÈRE PÊCHE NICOLET**

Attendu que l'un des objectifs de Pêche Nicolet est de faire en sorte que le parcours de pêche régional soit reconnu comme un attrait touristique important pour notre région ;

Attendu les efforts déjà réalisés depuis 3 ans pour restructurer leurs activités et atteindre un seuil de rentabilité ;

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser une aide financière au montant de 2 000 \$ à Pêche Nicolet, tel que budgété. Assemblée générale le 15 avril, 19 heures.

Rapport assemblée MRC pour zone éboulement de terrain : pour l'instant, les études sont orientées vers le cadre règlementaire des zones à risque de mouvement de terrain, afin de contrôler l'utilisation du sol des zones exposées aux glissements de terrain afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens (orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire).

### **13-03-15 DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ**

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la présentation d'une demande de Gestion Forestière Jeannot Leblanc inc. à la CPTAQ, concernant une utilisation à une fin autre que l'agriculture, sur les lots P-19A et P-19B du rang 1 du canton de Ham, sur une superficie visée de 81000 mètres carrés, afin de procéder à l'extraction du sable et gravier, et par la suite niveler progressivement en fonction de l'exploitation et harmoniser le terrain avec le milieu environnant.

Il y aura une rencontre pour les directeurs généraux à la MRC, le 26 mars en après-midi. On y parlera du pacte fiscal, dossier incendie, plan gestion matières résiduelles, plan de développement de la zone agricole.

Il y a lieu de faire les transferts de fonds suivants :

- Avis public au poste papeterie
- Urbaniste au poste honoraires professionnels

Le maire par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

France Mc Sween, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (21h12).

Accepter sur proposition de Mme Lise Nolette  
Seconder par Mme Johanne Allard

**En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.**

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1  
Directrice générale et sec. très.





